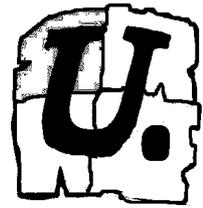




STAGE SYNDICAL



Enfants et adolescents en difficulté « ces enfants qui dérangent ... »



avec Maryse Metra
Rééducatrice RASED
formatrice IUFM-ASH Lyon

Vendredi 23 mai 2008

9h30

complexe de la république

salle 707

Pau

**Dès maintenant,
inscrivez-vous au stage
auprès de la section
départementale
(mail ou coupon ci-joint)**

ATTENTION :
faites la demande d'autorisation à l'IA
s/c de l'IEN
(impérativement avant le 23 avril)

Le stage syndical est préparé par la commission ASH du SNUipp 64, regroupant personnels spécialisés et non spécialisés.

IL s'adresse à tous, enseignants dans les classes, ASH, AVS-EVS, syndiqués et non syndiqués...

Quel avenir pour les RASED ?

Voilà la question que tout le monde est en droit de se poser au vu des décisions ministérielles : moins d'école pour tous les enfants, et pour certains d'entre eux, 2h supplémentaires de soutien pédagogique et des stages de remise à niveau pendant les vacances.

IL ne s'agit pas d'une nouvelle « réforme » à la marge mais bien d'une nouvelle conception de l'école : le socle commun pour tous, des programmes très controversés, une aide minimale transférée hors du temps collectif. Dans les nouveaux programmes, les RASED sont cités uniquement en tant qu'« appui » à donner aux équipes enseignantes. On est loin d'un projet renouvelé de dispositif d'aides spécialisées interne à l'école, inséré dans les dynamiques d'école, ayant les moyens de mener un travail de collaboration et un travail d'équipe centré sur l'aide à apporter aux enfants, aux familles, aux enseignants des classes.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, les mobilisations prochaines permettront de réagir face aux attaques sans précédent contre l'école publique et laïque. Pour défendre une école de qualité, autant dans le taux d'encadrement de la maternelle et de l'élémentaire, les conditions de travail, que dans le traitement de la difficulté.

Enfants et adolescents en difficulté

« ces enfants qui dérangent ... »

Après J. Bernardin en 2005
(aider les enfants qui rencontrent des difficultés),
E. Guichardaz en 2006
(nouvelle loi handicap de 2005),
A. Ventoso en 2007
(travailler en équipe),

c'est Maryse Métra que nous avons sollicitée pour une réflexion sur les enfants perturbateurs, agités qui mettent à mal leurs parents, leurs enseignants et leurs camarades.

S'agit-il de manifestations d'opposition, d'agressivité, de violence ?

Quels sens peuvent avoir, dans notre société actuelle, ces comportements qui mettent à mal l'éducation et les apprentissages ?

Comment prévenir, contenir, ne pas enfermer l'enfant dans un discours et une représentation négatifs et stigmatisants ?

Pourquoi résister à l'approche scientifique et l'idéologie sécuritaire (rapport Bénisti sur le parcours de délinquant, rapport INSERM sur les troubles des conduites) ?

Pourquoi cette inflation actuelle de livres, conférences, émissions télé qui ont pour thème l'autorité, la loi, l'éducation d'avant ou post mai 68 ?

De nombreuses questions se posent, aujourd'hui comme par le passé, autour de ces enfants qui causent des désordres à la maison et en collectivité, autour de ces petits « sauvages » des temps modernes.

Le ministère de l'Education Nationale y répond à sa manière avec les nouveaux programmes pour l'école. Appel insistant au retour à l'autorité et à des règles de comportement (se lever pour l'hymne, pour l'entrée d'une personne dans la classe...).

En maternelle, le domaine « vivre ensemble » des programmes de 2002 est remplacé par « devenir élève » cad « apprendre les règles de civilité et les principes d'un comportement conforme à la morale... Une attention particulière sera apportée aux fondements moraux de ces règles de comportement, tels que le respect de la personne et des biens d'autrui, de l'obligation de se conformer aux règles dictées par les adultes ou encore le respect de la parole donnée par l'enfant » .

Quel sens peut avoir avant 5 ans « le fondement moral » tout comme le « respect de la parole donnée » ?

Demande d'autorisation d'absence à demander au plus tard un mois à l'avance, c'est à dire avant le 23 AVRIL : que vous soyez syndiqué (e)s ou pas au SNUipp, maintien intégral du salaire. Nous avons informé l'Inspecteur d'Académie de la date et du lieu du stage.

Modèle de lettre

Nom et prénom Fonction et poste Adresse école

à M. l'Inspecteur d'Académie s/c de M. l'IEC de

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour participer au stage de formation syndicale sur les élèves en difficulté, le 23 Mai 2008, toute la journée à Pau., conformément aux dispositions de la loi 84-16 du 11 /01 /84. Ce stage est organisé par le SNUipp des Pyrénées-Atlantiques sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 2/2/95 publié au journal officiel du 10/02/95).

Veuillez agréer.....

Réunion Commission ASH du SNUipp-FSU.64 :

préparation du stage syndical et analyse de l'actualité

mercredi 16 avril 14h

**local FSU
14, avenue Saragosse Pau**

Indispensable :

retour par mail ou par courrier à la section départementale 14, avenue Saragosse à Pau ou snu64@snuipp.fr.

Pour des questions d'organisation (jauge de salle, photocopies, chaises, repas...), nous avons besoin de vos retours d'inscription !

NOM :

ECOLE :

PARTICIPERAI AU REPAS

OUI

NON

Un enjeu important: l'aide aux enfants en difficulté

Quelques repères chronologiques

2003 :

Grand mouvement de contestation de la décentralisation de certaines catégories de personnels de l'Éducation Nationale.

2003-2004 :

Débat dans l'école et rapport Thélot préconisant un socle commun et des Contrats Individuels de Réussite Educative (CIRE). Le rapport préconise la fin des RASED dans les 15 ans au prétexte que « l'aide à apporter aux élèves qui éprouvent des difficultés et la prise en compte de leur diversité relèvent du travail quotidien de l'équipe pédagogique dans la classe, dans le cycle et dans l'école » et que les enseignants doivent être des « spécialistes de l'hétérogénéité ».

2005 :

Loi d'orientation et de programmes pour l'école : articulée autour du socle commun de connaissances et de compétences :

« A tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle, le directeur propose aux parents ou au responsable légal de mettre en place un dispositif de soutien, notamment un Programme Personnalisé de Réussite Educative ».

2006 :

Décret PPRE . Les RASED n'apparaissent pas en tant que structures d'aide, seuls les psychologues scolaires et les enseignants spécialisés sont mentionnés. Le 31 août, à la demande du SNUipp, le ministère retire la signature du PPRE par l'élève d'école élémentaire. Le SNUipp annonce qu'il s'opposera au redéploiement et à la dissolution à terme des moyens des RASED.

Décrets De Robien : sortie du système éducatif dès 14ans avec l'apprentissage junior.

2007 :

Le ministre X.Darcos annonce, sans concertation préalable, la suppression de l'école le samedi matin et fait 23 propositions pour l'école. : moins d'école pour tous les enfants, 2h d'aide supplémentaire pour les élèves en difficultés d'apprentissage, des stages de remise à niveau pendant les vacances pour les CM1-CM2. Les RASED, absents du 1^{er} projet de texte, réintroduits dans les échanges avec le ministère par

les syndicats, sont mentionnés dans le cadre de ces 2h d'aide. Le Snuipp demande des discussions avec le ministère sur ces annonces, y participe pour défendre la maternelle, les RASED, critiquer les évaluations à outrance, le pilotage par les résultats aux évaluations et le salaire au mérite. Il consulte la profession sur les propositions Darcos (très massivement hostile) et décide de refuser de signer le relevé de conclusions (signé par ailleurs par le SGEN-CFDT et le SE-UNSA).

le 18 février 2008,

A l'initiative du SNUipp, une lettre unitaire intersyndicale est adressée à X. Darcos sur les RASED, relayant les inquiétudes sur la pérennité des dispositifs. A la suite de cette interpellation, un collectif rassemblant les syndicats du 1^{er} degré, les associations professionnelles et les parents d'élèves, publie une lettre ouverte au ministre demandant le maintien et le renforcement des RASED.

Le SNUipp-FSU.

appelle les personnels à boycotter les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires :

la réussite des élèves passe par la mise en place, en tout premier lieu, d'aides individualisées au sein de la classe et le développement des dispositifs d'aides internes à l'école, les RASED, de la formation continue et de 3h de concertation pour le travail en équipe et les relations avec les familles.

Le renvoi du traitement de la difficulté hors du temps scolaire pointera l'élève en échec, au risque de le stigmatiser davantage.

Investir 23,5 millions d'euros pour payer des heures supplémentaires alors que l'école a besoin de créations importantes de postes, n'est pas acceptable

Petit rappel :

L'Éducation nationale a perdu 60 000 postes depuis 2002, auquel s'ajoutent les 11 200 postes en 2008, 90 000 prévus d'ici 2012.

ASH 64 :

Si les RASED ne sont pas touchés par les mesures actuelles de carte scolaire, ils sont néanmoins dans une situation délicate :

3 postes de rééducateurs (option G) sont vacants cette année (Mourenx, Puyoo, Uzein) et les deux personnes en formation cette année étant déjà affectés, le manque perdurera l'an prochain

13 postes d'aide spécialisée à dominante pédagogique (option E) sont occupés par des non-spécialisés. Alors qu'il y a avait pour l'an prochain 10 candidatures pour partir en formation, l'administration prévoit 3 départs

4 postes de psychologue sont restés vacants (Salies, Hasparren, Nay, Garlin) et il y a 3 stagiaires en formation actuellement. Pour répondre aux demandes que le SNUipp formule en terme de création de postes de psychologue (Pontacq-Soumoulou, Mourenx-Monein, Lescar, Bayonne...), il faudrait d'autres moyens en terme de postes budgétaires et de recrutement.

De manière globale, 27 collègues spécialisés n'occupent pas un poste ASH. Au delà de raisons personnelles, la situation difficile faite aux RASED joue un rôle très important dans la désaffection des collègues pour l'ASH : extension de secteurs, diminution ou absence de remboursement de frais de déplacement)

Pour les directeurs d'établissement spécialisé (DDEAS), malgré 1 besoin, pas de départ. L'administration mise sur l'arrivée de collègues venant de d'autres départements, le mouvement étant académique pour cette catégorie de personnel. Si le poste est pourvu par un faisant-fonction l'an prochain, le SNUipp demandera que l'administration revienne sur cette position.

« Nos enfants sont fichés, ne nous en fichons pas »

Le ministère refuse toujours de discuter de Base-Elèves. La suppression des rubriques « suivis RASED, absentéisme, suivi médical) doit être exigée. La simple mention de facultatif ne suffit pas, car on sait bien que le facultatif peut vite devenir obligatoire avec des pressions et des injonctions hiérarchiques. Le SNUipp maintient sa demande de logiciel d'aide à la direction, gratuit, sans connexion internet ce qui annule une centralisation des données. Rappelons que Base-Elèves est un outil de pilotage du système éducatif (gestion des effectifs, des postes...) et n'est pas conçu pour une utilisation pratique et professionnelle dans l'école (émission de listes diverses piscine, parents d'élèves, groupes...).

N'oubliez pas de signer la pétition très large demandant une remise à plat des dispositifs existants avec les garanties que toutes possibilités de centralisation, d'interconnexion et de partageabilité des données nominatives soient exclues.

Le collectif 64 « non à Base-Elèves » auquel participe le SNUipp se tient à la disposition des parents d'élèves, des enseignants pour animer des réunions publiques sur Base-Elèves.

Carte scolaire ASH :

Au CTP du 2 avril, l'administration prévoit :

création de 2 postes d'enseignant-référent (Collèges Endarra-Anglet et Monein) et de transférer le poste d'ER de l'école élémentaire V. Hugo de Mourenx au collège D. Argote d'Orthez.

création de 3 UPI option D aux collèges de Cambo, Bayonne-Camus et de Jurançon

fermeture d'un poste SEGPA au collège J. d'Albret de Pau

fermeture de la CLIN (classe non francophone) à Billère-Lalanne et rattachement d'un poste itinérant FLE (français langue étrangère) à Pau-Phoebus

transfert de rattachement administratif de 1,5 poste d'itinérant spécialisé option A de Pau-Curie vers le SESSAD

attribution de 0,5 poste d'itinérant option A pour avoir 2 postes à temps complet rattachés au SESSAD handicap auditif

attribution de 0,5 poste spécialisé option D pour compléter le mi-temps existant, idem à la La Maison Verte de l'hôpital d'Orthez

départs en formation CAPASH

Changement cette année des règles pour les départs : constitution d'un dossier, entretien avec l'IEN, classement des collègues ayant reçu un avis favorable avec prise en compte de l'antériorité de la demande depuis cette année.

Psychologie : 2

RASED option G (rééducation) : 1 (7 besoins) 14%

RASED option E (aide péda) : 3 (12 besoins) 25%

Option C (déficience motrice ou trouble de la santé invalidant) : 2 (6 besoins) 33%

Option D (troubles importants des fonctions cognitives) : 7 (25 besoins) 28%

Option F (SEGPA) : 3 (10 besoins) 30%

Option A (déficience auditive),

Option B (déficience visuelle) : 0

DDEAS (direction établ. Spe) : 0 (1 besoin)

Dans le 64 :

une réaction collective et citoyenne efficace :

L'administration de l'EN et les pouvoirs publics demandaient aux enseignants du secteur Ambition Réussite de Pau de remplir un nouvel outil de contrôle nominatif. Cette grille crée par les membres du GIP/ Développement Social Urbain de l'Agglomération Paloise et du Programme de Réussite Educative prévoit de repérer les « signes de fragilité par élève » (application de la loi de cohésion sociale de Mr.Borloo). Ces signes dépassent de loin l'approche professionnelle des difficultés que peuvent rencontrer les enfants (monoparentalité, minima sociaux, violence, introversion, implication des parents dans l'école, suivi existant RASED...). Les écoles, soutenues par le SNUipp, la FCPE et le Collectif anti-délation, ont rejeté le document et informé les parents. **L'enquête a été suspendue**